

COMMUNE DE POISSON
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2015 à 20 h 30

Présents : GUYOT de CAILA Joël, BONNOT Michelle, BRIVET Jean-Paul, BODET Gérard, CLEMENT-PORNIN Christèle, BERNARD Didier, MELINE Nicole, AUDUC Jean-Marc, AUPECLE Mathilde, LORTON Corinne, BRIVET Isabelle, DESCHARMES Frédéric,
Excusé(s) : PLURIEL Dominique, SOLEYMIEUX Aimé, AUGAGNEUR Jean-Paul.

Absent(s) : Néant

Secrétaire de séance : LORTON Corinne

Le CM approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion du 23/07//2015.

PERSONNEL COMMUNAL

Mise à disposition de l'adjoint d'animation : Le Maire donne connaissance au CM du courrier émanant de M. le Maire de PARAY LE MONIAL tendant à obtenir une mise à disposition de Mme Cécile FURTIN, adjoint d'animation, pour un poste de responsable des Temps d'Activités Périscolaires et ce, 8 h par semaine/scolaire pour 2 ans.

Le CM, à l'unanimité des membres présents délibère favorablement pour autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et demander le remboursement des frais occasionnés par cette mise à disposition auprès de la ville de PARAY LE MONIAL.

Les plannings de travail des employées communales ont été entièrement revus et adaptés aux besoins depuis la rentrée scolaire.

Jean-François MURARD ayant repris son travail à temps partiel thérapeutique à 70 % le 16/09/2015, M. le Maire informe le CM que la Communauté de Communes de PARAY a rompu le contrat signé avec Marina WALLEY qui le remplaçait depuis le 01/12/2014. M. le Maire informe le CM qu'une étude est en place pour tenter d'obtenir un contrat-aidé qui pourrait éventuellement lui être attribué.

DEVIS ET TRAVAUX

Eclairage place communale : Le Maire informe le CM de l'étude réalisée par le SYDESL concernant l'éclairage de la place. Le devis s'établit à 12.600 € HT et ne bénéficie d'aucune subvention. Le Maire demande au CM de se prononcer. Le CM considère qu'une importante partie des travaux est déjà réalisée et qu'il serait effectivement intéressant de pouvoir terminer ce projet. Toutefois, le CM estime le coût trop onéreux et déplore l'absence d'aide financière. Le CM ajourne la proposition du SYDESL.

Toit de l'école : une avarie s'est produite sur une cheminée. L'entreprise LABARGE interviendra avec une nacelle pour exécuter les réparations qui s'imposent, dont le coût est estimé à 923 €HT.

MOTIONS

Le Maire informe le CM des propositions de motions reçues de la part de l'Association des Maires de France (AMF) au sujet de la baisse des dotations de l'état envers les communes et de la part de MARDOR ASSOCIATION concernant le projet de délocalisation de cette structure à CHALON SUR SAONE.

Le CM, après en avoir délibéré, donne son accord pour soutenir :

- 1) l'AMF et demande à ce que le programme triennal de baisse des dotations soit révisé afin de sauvegarder l'investissement et les services publics locaux ;
- 2) MARDOR ASSOCIATION qui bénéficie d'un site à promouvoir plutôt que d'engager des dépenses inconsidérées en procédant à une délocalisation sur CHALON/SAONE qui ne tiendra pas compte d'un aménagement équilibré du territoire de soins.

ENQUETE PUBLIQUE POUR L'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BOURBINCE ET DE SES AFFLUENTS

Le Maire informe le CM de l'ouverture de l'enquête publique menée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Bourbince. Elle se déroule du 15/09 au 17/10/2015. La commune est concernée par un affluent, le ruisseau dénommé "Le Poisson" le long duquel des travaux sont envisagés. Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de PARAY LE MONIAL le mardi 13 octobre 2015 de 14 h à 17 h.

REGLEMENT CIMETIERE - COLUMBARIUM

Le CM accepte de délibérer favorablement pour la rétrocession à titre onéreux des cases de columbarium au prorata des années restant à échoir. Toutefois, les frais occasionnés par la remise en état des portes (remplacement de la porte ou polissage suite à la nécessité d'effacement de la gravure) resteront à la charge du demandeur. Le règlement du cimetière sera modifié en conséquence.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGUES

Commission des travaux dans les bâtiments : les employés communaux ont procédé à des travaux de peinture à la cantine scolaire. Une réunion est prévue avec les membres du Comité des Fêtes pour le projet d'extension du garage communal. Les travaux devraient débuter prochainement.

Commission environnement et cadre de vie : Christelle CLEMENT remercie les personnes qui aident régulièrement à l'entretien des massifs. Une prochaine réunion sera programmée pour le choix du fleurissement 2016 et les derniers rosiers seront plantés très prochainement.

Commission communale d'aide sociale : Réunie le 16 courant, la commission a lancé les invitations aux personnes de 70 ans et plus. Le repas aura lieu le samedi 17 octobre 2015 à 12 h au Restaurant de la Poste de POISSON. Les inscriptions sont prises en mairie jusqu'au 9 octobre 2015.

Bureau Communautaire à Paray le 08 et 16 septembre 2015 : nouvelles réunions concernant la mutualisation.

INTERCOMMUNALITE – FUSIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Bureau Communautaire à Paray, St-Yan : 3 réunions relatives au projet de schéma départemental de coopération intercommunale, dont une présidée par M. le Préfet, ont eu lieu au cours du mois de septembre. La fusion de communautés de communes, préconisée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) est à l'ordre du jour et devra être concrétisée le 31/03/2016. M. le Maire explique au CM que ces fusions vont à l'opposé des discours réitérés par nos Enarques prônant le développement des services de proximité. Petit à petit l'entité "commune" disparaîtra et les petites mairies perdront les services pour lesquels elles ont été créées. Le Maire informe le CM qu'il est intervenu, en ce sens, lors de la réunion du 10/09/2015 en présence de M. le Préfet.

La communauté de communes de PARAY pourrait fusionner avec la Communauté du Val de Loire (DIGOIN) et peut-être même celle du canton de CHAROLLES. Bien que le CM soit conscient qu'il faille réaliser des économies, il est convaincu que tout semble pré-établi et parfois sans aucune cohérence territoriale à l'instar de la fusion des cantons.

Le CM charge M. le Maire de s'opposer à toute fusion arbitraire ayant pour conséquence l'augmentation des impôts et l'éloignement des services aux citoyens.

INFORMATIONS DIVERSES

Le CM est informé :

- du rapport d'activité du SMEVOM. Ce document est à disposition des personnes intéressées en mairie.
- de la lettre que M. le Président de la Communauté de Communes a envoyée à M. le Préfet, suite à son questionnaire au sujet de l'aire de grand passage située sur la commune de PARAY LE MONIAL. M. le Maire rappelle au CM que la Communauté a précisé à M. le Sous-Préfet qu'elle ne souhaitait plus prendre en charge les frais engendrés par l'emploi d'une personne coordonnatrice. Le Président a rappelé que la Communauté de Communes a investi 100.000 € en 2009 afin de mettre les équipements en conformité avec la loi mais que la plupart d'entre eux ont été vandalisés.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 22 octobre 2015

Le Maire lève la séance à 23 h00

Fait à Poisson, le 17/09/2015

Le Maire,
J. GUYOT de CAILA



[Handwritten signature]